

POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Être évalué pour mieux apprendre

Faits saillants

Octobre 2003

La politique, reflet d'un large consensus du milieu scolaire

Quelques étapes d'élaboration

- Élaboration par un comité de rédaction constitué de membres provenant de la formation générale des jeunes et des adultes, de la formation professionnelle et du secteur anglophone ainsi que d'un expert universitaire.
- Rédaction appuyée par des comités consultatifs constitués d'enseignants, de conseillers pédagogiques, de directeurs d'école, de représentants des parents, du milieu collégial ainsi que d'experts universitaires.

Des consultations

- En 2001, un premier projet de politique a été soumis à une **vaste consultation** qui a permis de recevoir des avis :
 - **de l'ensemble du réseau scolaire public et privé, francophone et anglophone** : cadres et professionnels des commissions scolaires, membres de direction d'école publique et privée, professionnels non enseignants, enseignants, parents, commissaires et élèves;
 - du Conseil supérieur de l'éducation et de plusieurs partenaires du MEQ, comme les associations syndicales, le milieu collégial et universitaire, l'ordre regroupant les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs, l'Office des personnes handicapées du Québec, etc.
- Adaptation du projet de politique pour tenir compte des avis reçus, suivie d'une **consultation restreinte** auprès d'organismes représentant :
 - les commissions scolaires;
 - les cadres scolaires;
 - l'adaptation scolaire;
 - les enseignants;
 - les parents;
 - l'enseignement supérieur (collégial et universitaire).
- À cette deuxième consultation, il s'est dégagé un accueil très favorable aux orientations ministérielles en évaluation des apprentissages, malgré quelques préoccupations concernant l'applicabilité de certaines d'entre elles, notamment au secondaire.

La vision ministérielle de l'évaluation des apprentissages à la formation générale des jeunes et des adultes et à la formation professionnelle

- Le contexte de la réforme du curriculum est propice au renouvellement des pratiques en évaluation des apprentissages. Le nouveau programme de formation élaboré par compétences appelle une évaluation des compétences.
- La vision de l'évaluation des apprentissages proposée ne constitue pas un changement de cap par rapport à la politique d'évaluation en vigueur depuis 1981, mais s'appuie sur les avancées importantes réalisées par les milieux scolaires en matière d'évaluation des apprentissages ainsi que sur la recherche dans ce domaine.

Première ligne de force de la politique : l'évaluation... pour aider l'élève à apprendre

- L'évaluation aide l'élève à mieux apprendre et contribue ainsi à sa réussite. *« L'élève n'apprend pas pour être évalué, il est évalué pour mieux apprendre. »*
- Amener le plus d'élèves à la réussite ne signifie pas qu'on doive abaisser les exigences. L'enseignant fait quotidiennement et de manière informelle de nombreuses observations sur les apprentissages de ses élèves. Il constate les difficultés et les forces de chacun et réagit en aidant l'élève à surmonter ses difficultés ou en lui proposant des défis à sa mesure.
- L'intervention de l'enseignant en cours d'apprentissage constitue donc une mesure préventive, car elle évite l'accumulation des retards qui conduisent à l'échec.
- Recentrer la formation et l'évaluation sur l'élève l'amène à lui faire jouer un rôle actif en évaluation en cours d'apprentissage. Cela lui permet de développer un esprit critique par rapport à ses réalisations et de prendre en charge progressivement ses apprentissages.

Deuxième ligne de force de la politique :
l'évaluation... pour reconnaître les compétences de
l'élève

- En plus d'aider l'élève à mieux apprendre, l'évaluation permet de reconnaître les compétences qu'il a acquises au terme d'un cycle d'apprentissage et qui sont inscrites dans le programme de formation.
- Les enseignants ont la responsabilité de vérifier si les élèves satisfont aux exigences prescrites par le programme et d'en rendre compte, particulièrement à l'élève et à ses parents, et ce, notamment dans le bulletin scolaire.
- Lorsqu'on limite l'information aux parents aux seuls bulletins, que les résultats soient exprimés par des cotes ou par des notes, ceux-ci ne sont pas suffisamment renseignés sur le développement des compétences de leur enfant. D'autres formes de communication peuvent accompagner les bulletins, comme le portfolio qui contient un échantillon des réalisations de l'élève ou une rencontre avec l'enseignant.
- À la fin d'un cycle, on dresse le bilan des apprentissages pour vérifier si l'élève a atteint le niveau attendu de développement des compétences du programme suivi. Le dernier bulletin du cycle remis à l'élève et à ses parents décrit de façon explicite ce que l'élève est capable de faire à la fin d'un cycle au regard des compétences du programme suivi.
- Les exigences de réussite sont les mêmes pour tous les élèves, bien que pour des raisons d'équité, les modalités d'évaluation puissent être adaptées pour tenir compte des besoins de certains élèves. *Par exemple, pour un élève qui a des difficultés de concentration, on peut aménager un espace particulier qui lui permettra de mieux se concentrer pendant un examen.*

Troisième ligne de force de la politique :
l'évaluation des compétences...
qui intègre l'évaluation des connaissances

- Par souci de cohérence, puisque les programmes sont élaborés par compétences, l'évaluation doit porter sur ces dernières.